
Construction d'une salle multi-activités sur la commune de LARMOR-PLAGE (56)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Concours restreint d'Architecture et d'Ingénierie
sur esquisse**

Affaire 23S0377

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Morbihan habitat agissant au nom et pour le compte de la Commune de LARMOR-PLAGE – 6 avenue Edgar Degas - CS 62291 - 56008 Vannes Cedex, Tel : 02 97 01 59 91.

Pouvoir adjudicateur : COMMUNE DE LARMOR-PLAGE

Objet du marché :

Concours de Maîtrise d'œuvre pour les études et travaux de construction d'une salle multi-activités d'une surface de plancher d'environ 1078 m², sur la commune de Larmor-Plage (56) en application des articles R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la Commande Publique.

Marché de maîtrise d'œuvre constitué d'une mission de base, complétée des études d'exécutions limitées aux lots fluides, du quantitatif pour l'ensemble des lots, de la réalisation d'une simulation thermique dynamique et de la réalisation d'une mission acoustique telle que définie dans les articles L2431-1 à L2431-3 et R.2431-1 à R.2431-18 du Code de la Commande Publique.

Classification CPV :

Objet Principal : 71200000-0 ; 71221000-3

Lieu d'exécution :

Secteur Ar Menez, rue du Vieux Moulin - 56260 Larmor-Plage

Caractéristiques principales de l'ouvrage :

Construction d'une salle multi-activités d'une surface de plancher d'environ 1078 m².

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle totale affecté aux travaux (Bâtiment + VRD+ paysage) est fixé par le maître d'ouvrage à 2 593 740 €HT valeur octobre 2023, réparti ainsi :

Bâtiment : 2 393 740 €HT

VRD et aménagements paysagers : 200 000 €HT

Délai d'exécution :

Date prévisionnelle de début des études : Septembre 2024

Date prévisionnelle de début des travaux : Juin 2025 (démarrage période de préparation) pour une durée globale prévisionnelle (préparation, congés et intempéries) de 17 mois

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigées :

Pas de cautionnement, ni de retenue de garantie exigée.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement : fonds propres + emprunts. Délai de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la demande d'acompte via la plateforme Chorus Pro.

Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires de services :

Dans le cas où il ne revêtirait pas cette forme, lors du dépôt de sa candidature, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire et si le groupement comprend plusieurs architectes, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de les contraindre à la solidarité, et ce pour s'assurer de la bonne exécution du marché.

Composition du dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures seront obligatoirement rédigés en français.

Conditions de participation

Compétences requises :

Les groupements admis à présenter une candidature devront comprendre :

- Un architecte inscrit à l'Ordre (mandataire du groupement obligatoirement),
- Un ou plusieurs bureaux d'études techniques, intégré(s) ou non, compétents dans les domaines suivants : structure, fluides (Plomberie/thermique/électricité/courants faibles), VRD, acoustique, ingénierie sportive, économie de la construction.

L'équipe devra intégrer l'ensemble des compétences et qualifications nécessaires à la réussite du projet.

Rappel : conformément aux dispositions de l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique, un même candidat ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

Le maître d'ouvrage accepte qu'un même candidat soit présent dans plusieurs groupements.

Documents à remettre à l'appui de la candidature :

Se référer au règlement de concours

Nombre limite de candidats pouvant être admis à concourir :

3 équipes maximum seront retenues à l'issue de l'appel à candidatures pour participer au concours et réaliser une esquisse.

Critères :

Critères pour la sélection des candidats admis à concourir (dans l'ordre d'importance relative décroissante) :

- Qualité des références présentées pour des opérations de complexité et d'envergure équivalente
- Qualification de l'équipe constituée : structure professionnelle de l'équipe et complémentarité des compétences présentées,

Critères prévisionnels de jugement des prestations du concours (par ordre de priorité décroissante) :

- Respect du programme (nombre, surface et organisation des locaux),
- L'estimation prévisionnelle et sa compatibilité avec le budget annoncé par le maître d'ouvrage.
- Qualité de l'approche technique et environnementale (performance énergétique, empreinte carbone, confort d'été, ...)
- Qualité du parti architectural et de son insertion dans le site,

Procédure de passation du marché :

Concours restreint, anonyme, de maîtrise d'œuvre sur esquisse, organisé après une sélection de candidats dans les conditions définies aux articles R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique. Le marché sera attribué au lauréat du concours en application de l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique.

Date limite de réception des candidatures :

Le vendredi 16 février 2024 à 12h00.

Autres renseignements

Dématérialisation :

Le Dossier de Consultation des Concepteurs est téléchargeable via le site : <https://www.marches-securises.fr/entreprise> assistance technique de la plateforme : 04 92 90 93 27

Information sur les recours :

Greffé du Tribunal administratif de RENNES
3 contours de la Motte

CS 44416 – 35044 RENNES Cedex
Tél. 02 23 21 28 28 Fax : 02 99 63 56 84
E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr / Site internet : <http://www.justice.gouv.fr/>

Calendrier prévisionnel :

Transmission des Dossiers de Consultation des Concepteurs : Mars 2024

Les candidats admis à concourir devront remettre leurs prestations : Mai 2024

Modalités d'indemnisations des candidats retenus :

Chaque candidat ayant remis des prestations satisfaisantes sera indemnisé sur la base d'un montant forfaitaire maximal de 10 500 € HT après avis favorable du jury composé des membres prévus par l'article R2162-22 et R 2162-24 du Code de la Commande Publique.

Le jury se réserve le droit, dans le cas de projet qu'il jugerait incomplet ou ne répondant pas exactement au programme, de supprimer partiellement ou totalement l'indemnité.

La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité reçue par le lauréat.

Publications relatives à la même consultation :

Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) : Date d'envoi de l'avis le 12 janvier 2024,

Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics : Date prévisionnelle d'envoi de l'avis le 12 janvier 2024,

Quotidien Ouest France, éditions 56 : Date prévisionnelle d'envoi de l'avis le 12 janvier 2024,

Profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr/entreprise> : Date prévisionnelle d'envoi de l'avis le 12 janvier 2024,

Date d'envoi de l'avis à la publication au JOUE : 12 janvier 2024